



# Rapport d'activité



Agence de Développement Rural  
et d'Aménagement Foncier

# SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS 2021 2

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021 3

1. PRÉSENTATION DE L'ADRAF 4

2. LES ACTIONS FONCIÈRES 6

3. LES ACTIONS DE SÉCURISATION  
FONCIÈRE ET D'APPUI  
AU DÉVELOPPEMENT RURAL 16

4. L'EXPERTISE AU SERVICE  
DES COLLECTIVÉS 19

5. FOCUS : LES STATISTIQUES FONCIÈRES 20

6. LES FINANCES ET L'ORGANISATION 22

ANNEXES 26

## LES CHIFFRES CLÉS



### Acquisitions foncières

**3** décisions d'acquisition :  
574 ha

**9** décisions actées :  
1 988 ha

**4** offres de vente

### Attribution foncières

**5** décisions du conseil  
d'administration : 799 ha

**13** décisions en cours  
d'exécution : 1 973 ha

**7** procédures d'attribution  
lancées dont 664 ha ont  
fait l'objet de décisions  
d'attribution

**1** acte d'attribution  
passé : 10 a



**9 486** ha  
de stock foncier (+ 26 %)

**106** propriétés

**79** dossiers

**136** ha  
de périmètres locatifs



**203** MF CFP  
de dépenses réalisées



**22** agents  
**20** équivalents  
temps plein



# SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2021 a été marquée par les confinements et l'expansion de la pandémie sur le sol calédonien. Malgré ce contexte peu favorable au travail de terrain, l'activité foncière a été soutenue, avec 5 décisions d'attribution prises par le conseil d'administration pour un total de 799 hectares et 9 propriétés acquises durant l'année pour un total de 1 988 hectares. Trois acquisitions ont eu un impact sur le budget à hauteur de 12,25 MF, les autres ont été réalisées à titre gratuit. L'ensemble de ces acquisitions représente une valeur de 277 MF.

## Une augmentation du stock foncier de près de 2000 hectares

Le stock de l'ADRAF était constitué en fin d'année de 9 486 hectares. Le stock foncier a augmenté significativement de près de 2 000 hectares (+ 26 %) par rapport à l'année précédente, atteignant un niveau qu'il n'avait plus connu depuis 2014. Le stock dur baisse proportionnellement et se maintient à hauteur de 5 793 hectares. En effet, les terrains rentrés dans le stock sont des dossiers qui ne devraient transiter que peu de temps avant d'être attribués et, ainsi, ne pas accroître le stock dur.

Le nombre des nouvelles revendications est en légère diminution avec 15 nouvelles et 8 relances. Les terrains ciblés sont majoritairement privés (9) mais le domaine de la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de demandes plus soutenues dans les zones où il constitue l'essentiel des possibilités d'extension des tribus.

La brigade topographique de l'agence a réalisé 31 délimitations parcellaires, réparties sur 10 communes. Les trois-quarts d'entre elles concernent des reconnaissances de droits fonciers dans le cadre de projets économiques ou d'habitat. Le reste est principalement lié au règlement de conflits de limites ou à des travaux sur le stock de l'agence.

## Soutenir et accompagner les GDPL

L'appui à la structuration des groupements de droit particulier local (GDPL) a été poursuivi, 113 GDPL ont ainsi été contactés. Une démarche de sensibilisation ciblée sur la nécessité de maintenir la représentativité des clans au sein de ces groupements a été réalisée auprès de 60 GDPL.

14 démarches de mise à disposition ont été accompagnées, principalement sur la côte Est. Sur la côte Ouest, l'agence s'est concentrée sur des GDPL ayant engagé des programmes de locations de leurs terres à des personnes extérieures, parallèlement aux mises à disposition internes. Une animation ciblée destinée à identifier de nouveaux espaces de location a été menée auprès de 15 GDPL situés en province Sud, afin d'accroître les superficies ouvertes à la location sur terres de GDPL.

En 2021, l'ADRAF a constaté à nouveau que dans les principaux domaines que couvre son activité foncière, les problématiques de structuration interne perdurent et restent sources de blocages fréquents. Ces difficultés contribuent fréquemment à freiner l'accès au foncier de ressortissants de GDPL sur les terres attribuées. Sur le stock dur, les conflits d'autorité internes se renforcent. À titre d'exemple, plusieurs dossiers d'attribution sont bloqués du fait de difficultés à désigner un mandataire ou un petit chef amené à signer l'acte.

## Une agence réorganisée

En matière de fonctionnement interne, l'organisation de l'agence a été revue. Les circonscriptions d'exercice des antennes ont été réaménagées pour mieux s'adapter au terrain et l'antenne de La Foa desservant la Province Sud a été repositionnée au siège, à Nouméa. Les services du siège ont également été réorganisés afin d'accroître leur coordination. En fin d'année, l'agence comptait 22 agents tous statuts confondus, correspondant à 20 équivalents temps plein (ETP).

L'exercice 2021 a été clôturé en dépenses à 203 millions de F CFP (1,7 million d'euros) avec un excédent de 30 millions de F CFP qui s'explique notamment par des périodes d'activités réduites par le contexte sanitaire et institutionnel, la fermeture des locaux de l'antenne de La Foa et des dépenses moindres en matière d'acquisition foncière.

En matière de recettes, la part des subventions provenant de l'État (ministère des Outre-mer et ministère de l'Agriculture) demeure largement prépondérante (93 % des recettes). Les autres recettes étant une subvention de la Nouvelle-Calédonie (1 %), et les fonds propres de l'agence, exclusivement constitués du produit des locations de terres (5 % des recettes) et des divers produits de gestion (cessions d'éléments d'actif, remboursements) qui représentent 1 % des recettes.

# PRÉSENTATION DE L'ADRAF

L'ADRAF est un établissement public d'État à caractère industriel et commercial (Épic) institué par l'article 94 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988. L'agence est régie par le décret n° 89-571 du 16 août 1989, modifié par le décret n° 2000-1001 du 16 octobre 2000.

L'Adraf est l'opérateur de la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Cette mission se décline en plusieurs axes :

- **La redistribution foncière.** Elle se traduit par des opérations d'acquisition et d'attribution foncières, principalement en vue de satisfaire des revendications exprimées au titre du lien à la terre. Les attributions en terres coutumières ont lieu principalement au bénéfice de groupements de droit particulier local et ponctuellement, directement aux tribus.
- **La sécurisation foncière.** Cette action post-attribution constitue une forme spécifique de l'aménagement foncier et une condition préalable à la valorisation et au développement des terres coutumières. Elle se traduit par un accompagnement des attributaires sur toutes les questions liées à l'organisation des espaces fonciers attribués (mise à disposition, location, définition de parcellaires, gestion de conflits fonciers, etc.) et à l'organisation interne des GDPL.

L'agence met également son expertise foncière au service des autres politiques publiques, notamment pour les questions ayant trait à l'aménagement du territoire et au développement agricole. Elle trouve sa traduction dans des actions d'appui auprès des collectivités et autorités coutumières ou d'accompagnement auprès de porteurs de projet sur terres coutumières et, plus largement, du public.





# L'ORGANISATION ET LES INSTANCES COLLÉGIALES

**L'ADRAF dispose d'instances à la fois collégiales et décentralisées composées de représentants de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des communes, des coutumiers et des professionnels agricoles.**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, présidé par le haut-commissaire, définit la politique générale de l'agence et détermine les règles de son fonctionnement. Il se réunit généralement 3 fois par an pour se prononcer sur l'état prévisionnel des dépenses et des recettes, le compte financier et le rapport annuel d'exécution. Il prend les décisions en matière d'acquisitions et d'attributions foncières. En 2021, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, **le 24 avril** et **le 22 octobre 2021**, au lieu de trois habituellement.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : le haut-commissaire  
 3 représentants de l'État  
 3 de la Nouvelle-Calédonie  
 3 des provinces (Nord-Sud-Îles)  
 3 du sénat coutumier  
 3 de la profession agricole

Voir composition nominative en annexe 1

## LES COMITÉS DE PROVINCE

Les comités de province (Nord et Sud) sont consultés par le conseil d'administration sur les grandes orientations de son activité en faveur du développement rural de la province concernée et sur l'ensemble des actions de l'agence qui trouve leur application sur les territoires provinciaux. Ils font des propositions à l'agence concernant les acquisitions de biens immobiliers situés sur leur territoire. Pour chaque attribution, ils donnent leur avis sur les candidatures dont la liste leur est soumise par l'agence. Le comité de province Nord s'est réuni **le 10 septembre 2021**.

### COMPOSITION DES COMITÉS DE PROVINCE

Président : le représentant de l'assemblée de province au conseil d'administration  
 le commissaire délégué  
 1 des services de la Nouvelle-Calédonie  
 2 représentants de la province  
 2 des maires  
 1 par aire coutumière  
 2 de la profession agricole

Voir composition nominative en annexe 2

## LES COMMISSIONS FONCIÈRES COMMUNALES

Les commissions foncières communales (CFC) proposent au conseil d'administration de l'agence des critères de choix pour les attributions foncières sur le territoire des communes. Pour chaque attribution, elles donnent leur avis sur les candidatures dont la liste leur est soumise par l'agence. Trois commissions foncières communales se sont réunies : **Pouembout, le 12 août ; Poupou, le 18 août et Hienghène, le 30 août 2021**.

### COMPOSITION DES COMMISSIONS FONCIÈRES COMMUNALES

Président : le maire  
 2 représentants communaux  
 2 des aires coutumières  
 2 des GDPL  
 3 de la profession agricole

## RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU SEIN DES INSTANCES

Les instances de l'ADRAF comptent au total 301 mandats désignés ou élus au sein des instances, qui doivent être renouvelés tous les trois ans.

**101 mandats ont été renouvelés en 2021** : 9 au conseil d'administration, 7 aux comités de province et 85 au sein des commissions foncières communales. 109 mandats restaient vacants en fin d'année, notamment en ce qui concerne 33 représentants des GDPL et 52 représentants des aires coutumières.

# LES ACTIONS FONCIÈRES

## LE TRAITEMENT DES REVENDICATIONS FONCIÈRES

**La revendication foncière s'exprime de manière de plus en plus apaisée. Le nombre des nouvelles revendications est en légère diminution. Les terrains ciblés sont majoritairement privés, mais le domaine de la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de demandes plus soutenues dans les zones où il constitue l'essentiel des possibilités d'extension des tribus.**

Le nombre de revendications exprimées sur l'année est en baisse (23) en comparaison à 2020 (30) et 2019 (27). Les revendications se situent majoritairement en province Nord (79 %) et plus particulièrement sur la côte Nord-Est.

Les revendications sont formulées par les conseils de clans des tribus ou par les clans parfois regroupés en GDPL lors de l'expression de la revendication. L'essentiel des revendications (70 %) a été exprimé par des clans ou des GDPL de type clanique (c'est-à-dire rassemblant un ou plusieurs clans).

15 revendications exprimées sur l'année sont des nouvelles revendications. On entend par nouvelles revendications celles dont la forme est nouvelle (composition du groupe demandeur ou terrain ciblé). Pour autant, toutes les revendications ont été portées par des structures ayant déjà revendiqué des terres.

Les 8 relances de revendication font référence généralement à des revendications émises il y a moins de 10 ans.

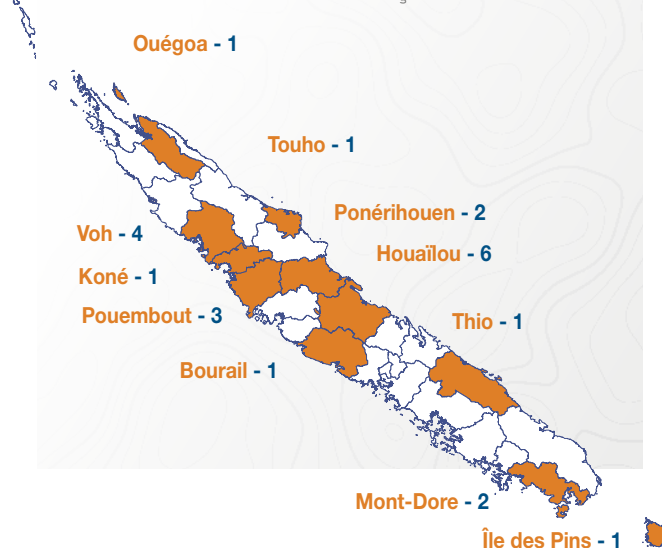
Les revendications ont ciblé des terrains en particulier (4/5) ou couvert de grandes zones géographiques (1/5).

## LES TENSIONS FONCIÈRES

Les revendications foncières se portent de manière accrue sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie en particulier parce que les clans y voient des possibilités d'obtenir des superficies supérieures à celles que pourraient offrir la propriété privée, dans un contexte de prix élevé du foncier, notamment au sud.

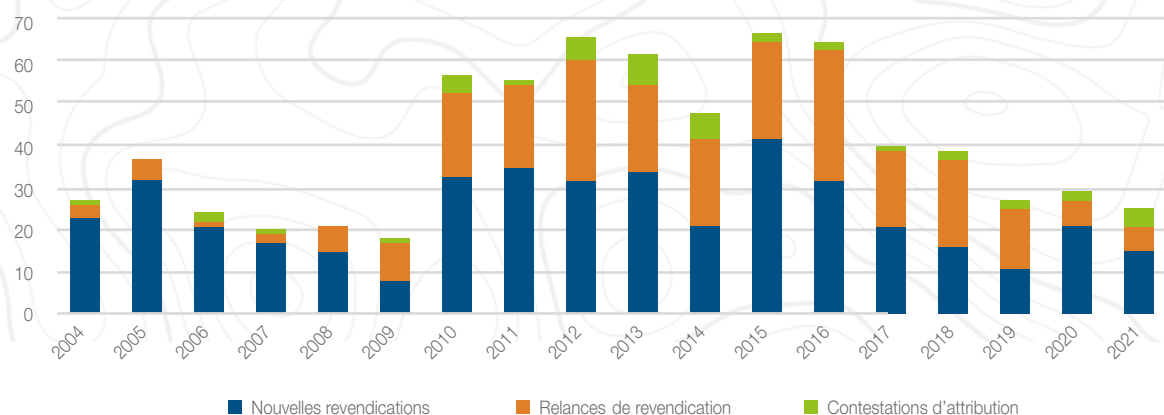
On constate dans certaines zones de vallées que la maîtrise des accès (servitudes ou chemin ruraux) et des usages (chasses, etc.) est assez fréquemment conflictuelle, contrairement aux espaces ouverts. Dans ces zones, des relations de voisinage dégradées peuvent rapidement se muer en conflits fonciers. Les tensions qui se sont prolongées en 2021 sur Bourail (Haute-Pouébo) et Sarraméa en sont l'illustration.

Localisation et nombre de revendications reçues en 2021





## Évolution du nombre de revendications enregistrées par l'ADRAF



## LES ATTRIBUTIONS FONCIÈRES

**Le contexte sanitaire particulièrement difficile de l'année 2021, la limitation des déplacements et les confinements, ajoutés aux conditions météorologiques défavorables ont considérablement impacté le travail de terrain.**

### 799 HA D'ATTRIBUTIONS DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021, 7 procédures d'attribution ont été lancées pour 899 ha. Parmi celles-ci, le conseil d'administration s'est prononcé sur 3 dossiers et a validé l'attribution de 664 ha.

Au total, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de 5 attributaires au titre du lien à la terre, pour une superficie totale de 799 ha.

| Commune   | Attributaire             | Origine            | Superficie (ha) |
|-----------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| Voh       | GDPL POAVOUNOU-FOAWANDJI | Nouvelle-Calédonie | 104             |
| Poum      | GDPL NEVAMA              | Nouvelle-Calédonie | 109             |
| Hienghène | GDPL DOUHET POAYAANK     | Nouvelle-Calédonie | 426,41          |
| Ouégoa    | GDPL BWAXIVI MA WHAAP    | Nouvelle-Calédonie | 109             |
| Touho     | GDPL WANAA               | Propriété privée   | 50,85           |
| Total     |                          |                    | 799,26          |

## LES DÉCISIONS D'ATTRIBUTION EN COURS DE TRAITEMENT

10 décisions étaient en cours d'exécution en fin d'année. Les intempéries de 2021 ont empêché ou retardé les divisions ou les délimitations foncières nécessaires à la réalisation des actes sur Poum et Ouégoa. Pour une attribution à la tribu de Nakéty et pour le GDPL Poudanlantche des difficultés structurelles internes retardent la finalisation.

| Attributaire                 | Origine            | Surface (ha) | Commune     |
|------------------------------|--------------------|--------------|-------------|
| Tribu de Bouarou             | Propriété privée   | 58,8         | Poum        |
| GDPL de Balaguet             | Propriété privée   | 265          | Poum        |
| GDPL Nevama                  | Nouvelle-Calédonie | 109          | Poum        |
| GDPL Mwa Noët Ma Jubalac     | Nouvelle-Calédonie | 294          | Poum/Ouégoa |
| GDPL Bwaxivi ma Whaap        | Nouvelle-Calédonie | 109          | Ouégoa      |
| GDPL Mouan Ouden Ma Bouabaro | Nouvelle-Calédonie | 146          | Ouégoa      |
| GDPL Poudanlantche           | Propriété privée   | 293          | Ouégoa      |
| GDPL Poavounou-Foawandjii    | Nouvelle-Calédonie | 104          | Voh         |
| GDPL Douhet Poayaak          | Nouvelle-Calédonie | 426,41       | Hienghène   |
| GIE Pointe aux serpents      | Propriété privée   | 60           | Pouembout   |
| GDPL Wanaa                   | Propriété privée   | 50,85        | Touho       |
| Tribu de Nakéty              | Propriété privée   | 46,9         | Canala      |
| GDPL Kothamoui               | Propriété privée   | 9,76         | Païta       |
| Total                        |                    | 1 972,72     |             |

**Ouégoa**

3 attributions en cours :  
GDPL Mouan Ouden Ma Bouabaro (146 ha),  
GDPL Poudanlantche (293 ha),  
GDPL Bwaxivi ma Whaap (109 ha).

**Hienghène**

1 attribution actée  
GDPL Douhet Poyaak (426,41 ha).

**Touho**

1 attribution en cours :  
GDPL Wanaa (50,85 ha).

**Poum**

4 attributions en cours :  
Tribu de Bouarou (58,8 ha),  
GDPL de Balaguet (265 ha),  
GDPL Mwa Noet Ma Jubalac  
(143 ha + 151 ha),  
GDPL Névama (109 ha).

**Voh**

1 attribution en cours :  
GDPL Poavounou-Foawandji (104 ha).

**Pouembout**

1 attribution en cours :  
GIE Pointe aux serpents (60 ha).

**Canala**

1 attribution en cours :  
Tribu de Nakety (46,9 ha).

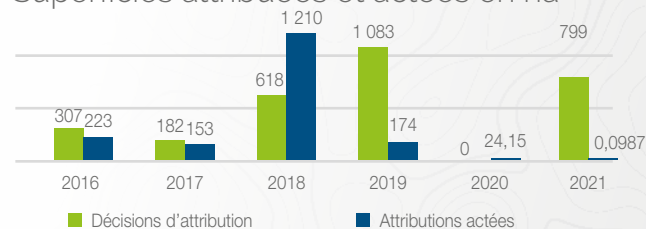
**Païta**

1 attribution en cours :  
GDPL Kothamoui (9,76 ha).

**10 ARES D'ATTRIBUTIONS ACTÉES**

En raison des difficultés rencontrées exposées ci-dessus, seule une attribution portant sur 10 ares situés à Houaïlou a été actée devant notaire.

Superficies attribuées et actées en ha





## LES ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'ADRAF dispose de trois principaux moyens d'acquisition :

- sur le marché privé, à l'amiable ;
- par l'exercice du droit de préemption ;
- par le transfert de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

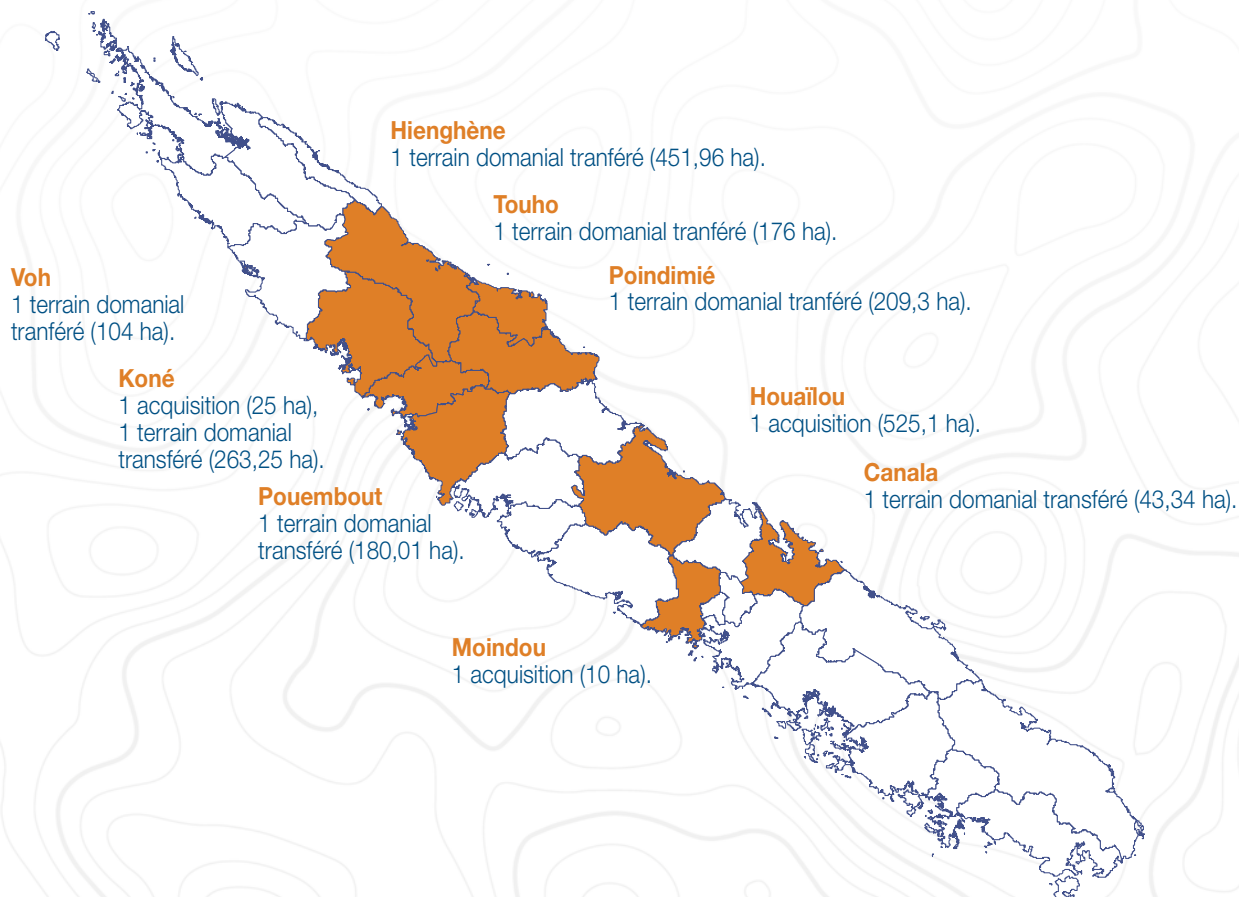
### 574 HA D'ACQUISITIONS DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de 3 propriétés d'une superficie totale de 574 ha. Parmi celles-ci, 2 ont été actées en 2021 et font partie des 1988 ha d'acquisition exposés ci-après. La troisième décision d'acquisition sera actée en 2022 pour un montant de 78 MF.

### 1988 HA D'ACQUISITIONS ACTÉES

L'ADRAF a procédé à l'acquisition de 9 propriétés d'une superficie totale de 1988 ha environ d'une valeur de 278 MF. 6 opérations ayant été effectuées à titre gratuit et une pour 1 F symbolique, l'impact sur le budget d'acquisition a été réduit à 12,25 MF.

| Commune         | Superficie (en ha) | Valeur d'acquisition | Prix d'acquisition | Cédant             |
|-----------------|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| Moindou         | 10,0               | 6 000 000            | 6 000 000          | Propriétaire privé |
| Houaïlou        | 525,1              | 84 000 000           | 1                  | Société            |
| Koné            | 25,0               | 6 250 000            | 6 250 000          | Propriétaire privé |
| Canala          | 43,3               | 2 157 120            | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Poindimié/Touho | 385,3              | 43 113 600           | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Voh             | 104,0              | 10 400 000           | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Pouembout       | 180,0              | 43 700 000           | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Hienghène       | 452,0              | 28 925 440           | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Koné            | 263,3              | 53 400 000           | 0                  | Nouvelle-Calédonie |
| Total           | 1 987,97           | 277 946 160          | 12 250 001         |                    |

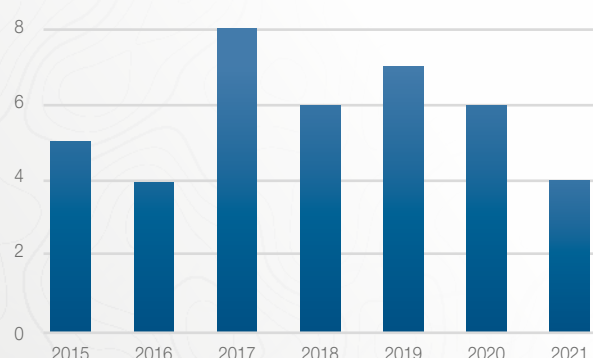


#### 4 OFFRES DE VENTES AMIABLES INSTRUITES PORTANT SUR 399 HA

4 offres de ventes ont été faites à l'agence, portant sur 399 ha. L'instruction de ces offres, toutes situées sur la côte Nord-Ouest, était en cours en fin d'année. Durant l'année, l'instruction de 6 autres offres a été poursuivie.

4 d'entre elles ont été proposées au conseil d'administration qui en a accepté trois et renvoyé une pour un complément d'instruction.

Évolution du nombre d'offres spontanées

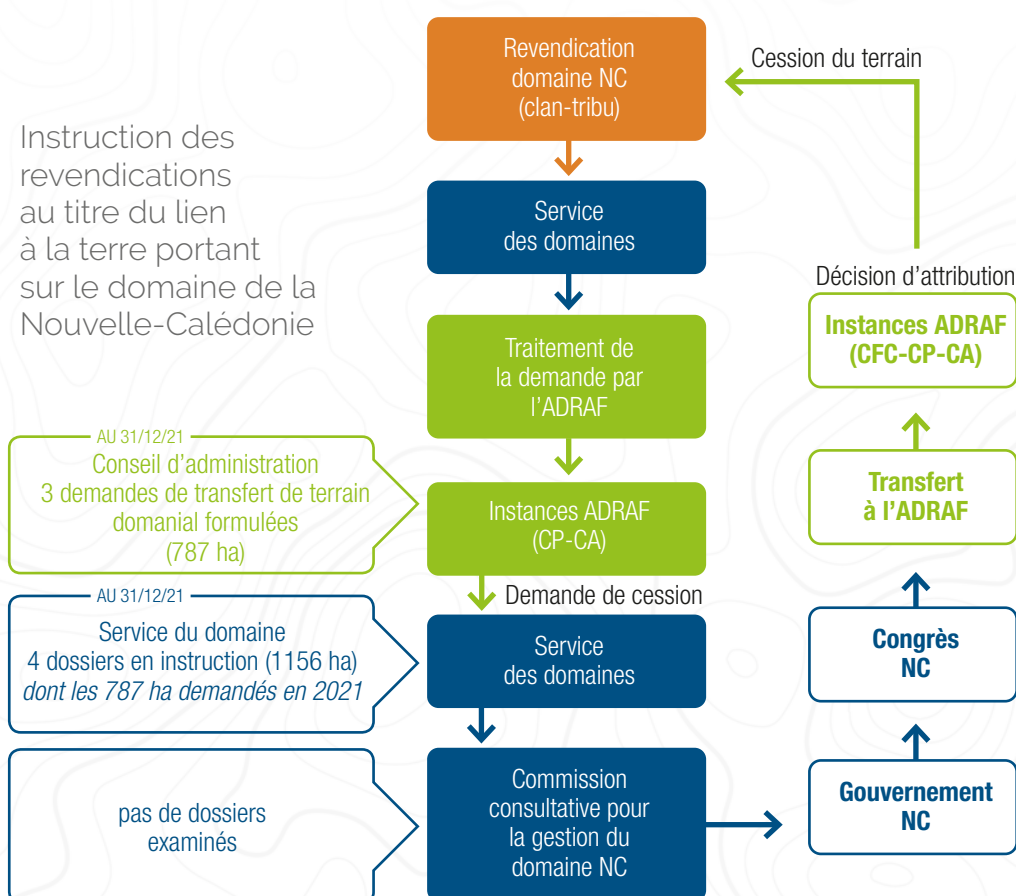


#### 3 DEMANDES DE TRANSFERTS DE TERRAINS DOMANIAUX (787 HA)

Le transfert de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie constitue la troisième forme d'acquisition de terre par l'ADRAF. Après instruction, les revendications foncières sont soumises au conseil d'administration de l'agence qui peut décider de formuler une demande de cession auprès de la Nouvelle-Calédonie. Ensuite, la Nouvelle-Calédonie instruit la demande selon ses propres procédures et valide ou non la demande de cession.

En 2021, le conseil d'administration de l'ADRAF a formulé 3 demandes de transfert de terrain pour un total de 787 ha. Ces demandes s'ajoutent à celles déjà formulées antérieurement qui sont en cours d'instruction par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie. Elles forment un total de 1 156 ha.

Ces demandes feront ensuite l'objet d'un avis de la commission consultative de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie, puis le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie décidera s'il souhaite présenter la demande de transfert au vote du congrès.





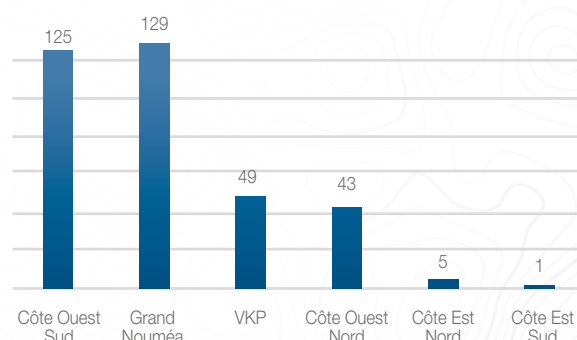
### 306 DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) INSTRUITES

Le droit de préemption de l'ADRAF porte sur les terrains à vocation agro-pastorale ou forestière, situés en zone rurale ou suburbaine. Les déclarations d'intention d'aliéner effectuées par les notaires dans le cadre du droit de préemption sont l'équivalent d'une offre de vente.

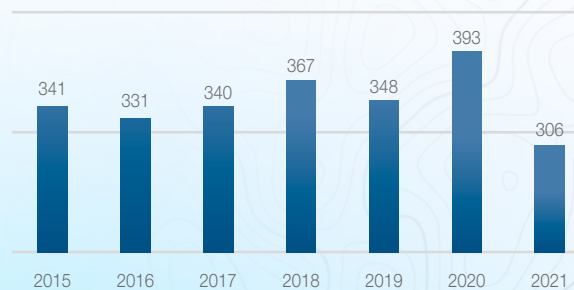
En 2021, l'agence a reçu 306 DIA. Ce chiffre est en nette diminution par rapport aux années antérieures où il oscillait entre 330 et 360 déclarations par an. Une grande partie des intentions de vente est située en province Sud et sur la côte Ouest. 75 % des DIA portent sur des superficies inférieures à 5 hectares.

L'agence n'a pas exercé le droit de préemption en 2021.

#### Répartition géographique des DIA 2021



#### Nombre de DIA reçues par an



## LE STOCK FONCIER

### LES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU STOCK FONCIER

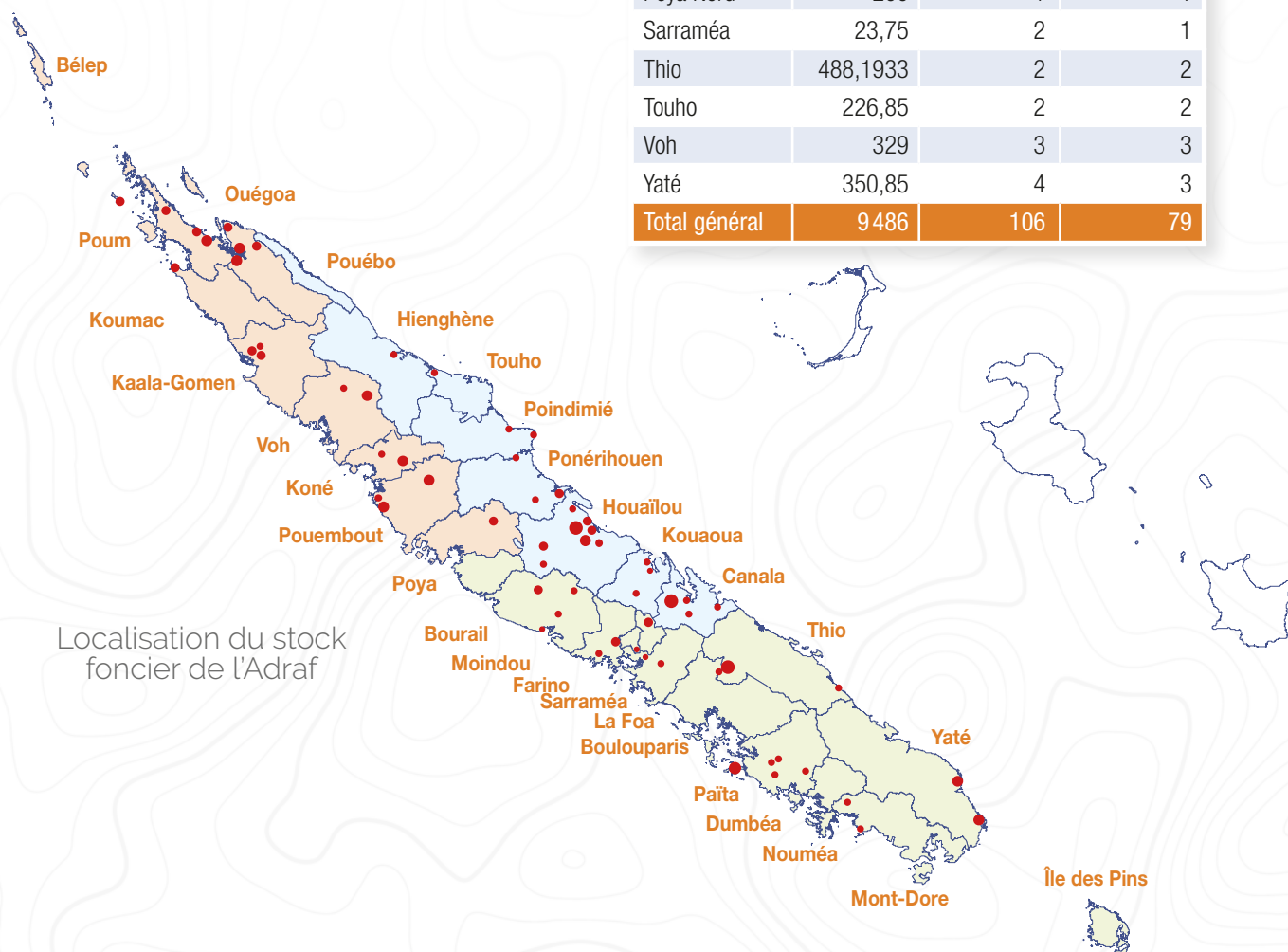
Au 31 décembre 2021, le stock foncier couvrait une superficie de 9 486 hectares, soit 1 988 hectares de plus qu'en fin 2020 (+26 %). Il est composé de 106 propriétés pouvant être regroupées en 79 dossiers.

Le stock dur (5 905 ha) représente 63 % du stock total de l'agence en termes de dossiers et de superficie.

On parle de stock dur pour les terrains destinés à satisfaire la revendication foncière au titre du lien à la terre et sur lesquels les perspectives d'attributions à court terme sont faibles du fait d'un différend coutumier.

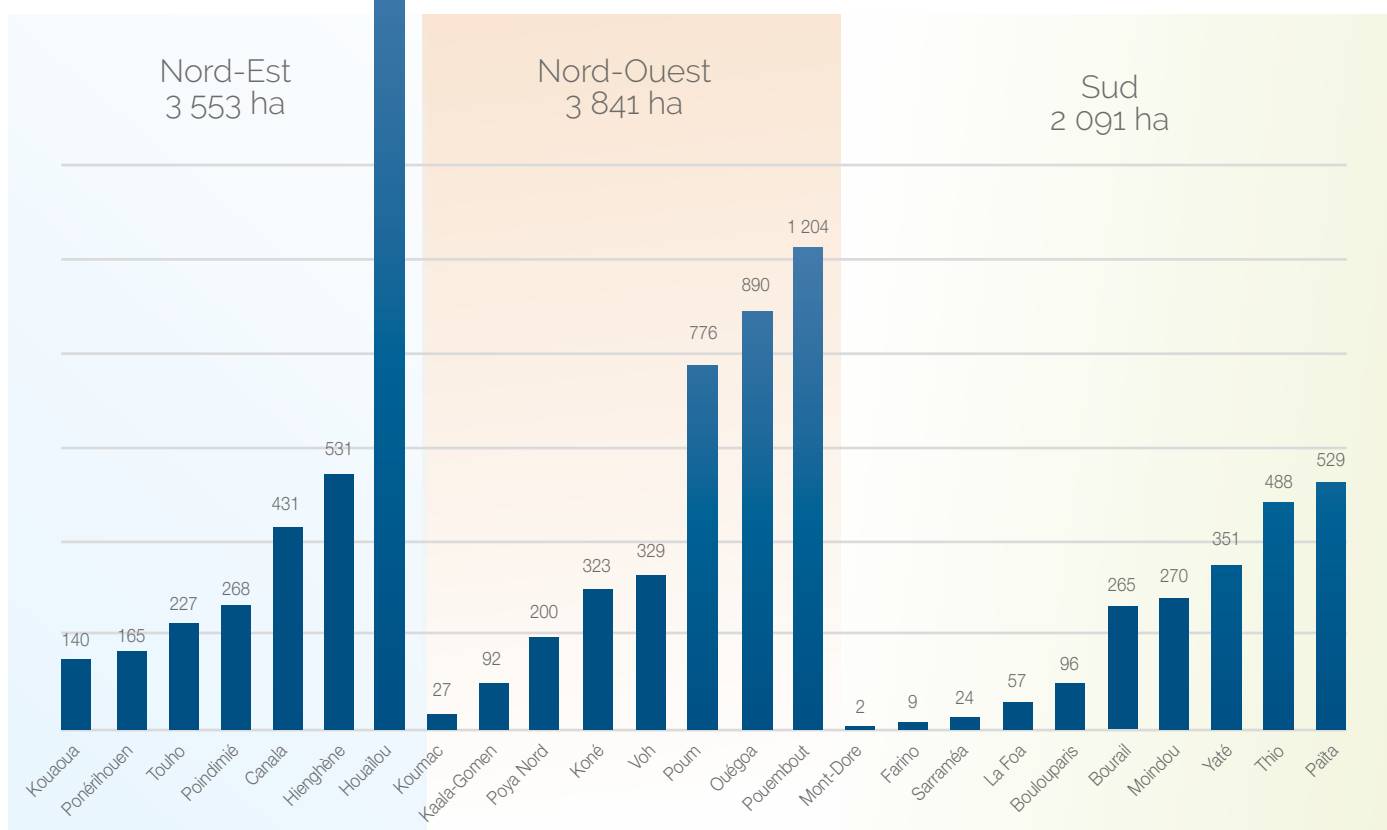
La diminution de la proportion du stock dur s'explique par la rentrée en stock en 2021 de près de 2 000 ha pour lesquels les perspectives d'attribution restent favorables.

| Commune              | Superficie (en ha) | Nombre de propriétés | Nombre de dossiers |
|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Boulouparis          | 96                 | 1                    | 1                  |
| Bourail              | 265,4              | 4                    | 4                  |
| Canala               | 430,681            | 14                   | 7                  |
| Farino               | 8,85               | 1                    | 1                  |
| Hienghène            | 530,8409           | 3                    | 2                  |
| Houaïlou             | 1791,495           | 21                   | 11                 |
| Kaala-Gomen          | 92,3701            | 3                    | 3                  |
| Koné                 | 323,107            | 4                    | 4                  |
| Kouaoua              | 140,25             | 2                    | 2                  |
| Koumac               | 26,84              | 1                    | 1                  |
| La Foa               | 57,11              | 2                    | 2                  |
| Moindou              | 269,85             | 3                    | 2                  |
| Mont-Dore            | 2,1962             | 3                    | 2                  |
| Ouégoa               | 889,87             | 5                    | 5                  |
| Païta                | 529,47             | 7                    | 5                  |
| Poindimié            | 268,446            | 4                    | 4                  |
| Ponérihouen          | 165,2282           | 3                    | 3                  |
| Pouembout            | 1204,21            | 3                    | 3                  |
| Poum                 | 775,57             | 8                    | 5                  |
| Poya Nord            | 200                | 1                    | 1                  |
| Sarraméa             | 23,75              | 2                    | 1                  |
| Thio                 | 488,1933           | 2                    | 2                  |
| Touho                | 226,85             | 2                    | 2                  |
| Voh                  | 329                | 3                    | 3                  |
| Yaté                 | 350,85             | 4                    | 3                  |
| <b>Total général</b> | <b>9 486</b>       | <b>106</b>           | <b>79</b>          |

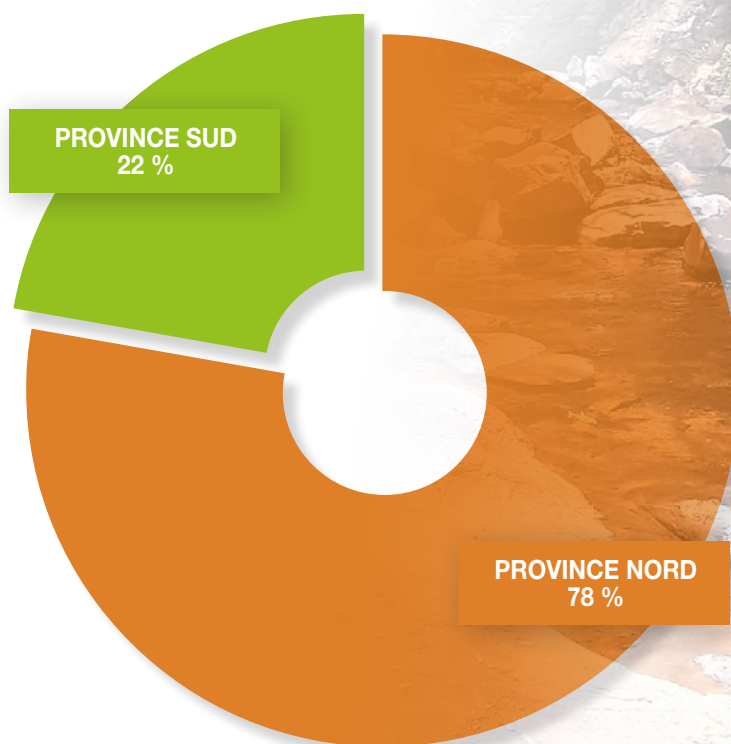




Caractéristiques du stock foncier de l'ADRAF (en superficie)



Répartition du stock foncier par province



## LA VALORISATION DU STOCK FONCIER

### LES PÉRIMÈTRES AGRICOLES LOCATIFS

Les périmètres locatifs de l'ADRAF ont été acquis par l'agence dans les années 1990 et 2000 dans le but de mettre à disposition des parcelles de bonne qualité à des exploitants agricoles pour des cultures annuelles.

Ces quatre terrains situés à Bourail, La Foa (2) et Païta sont constitués de terres alluviales de bonne

qualité agronomique. Les parcelles sont actuellement en location pour une durée de 7 années jusqu'en fin 2025. Sur les 4 sites, 21 exploitants cultivent, sur un total de 136 hectares, des tubercules tropicaux ou des productions de grand champ (squash, pomme de terre, maïs...).

En 2021, ces périmètres ont subi des intempéries qui ont soumis le périmètre de Pocquereux (La Foa) à l'érosion fluviale et fortement dégradé la piste d'accès au périmètre de la Tamoa, à Païta. Sur ce périmètre, des travaux de reprise de voirie ont été réalisés pour un montant de 4,4 MF.



**4** périmètres  
locatif

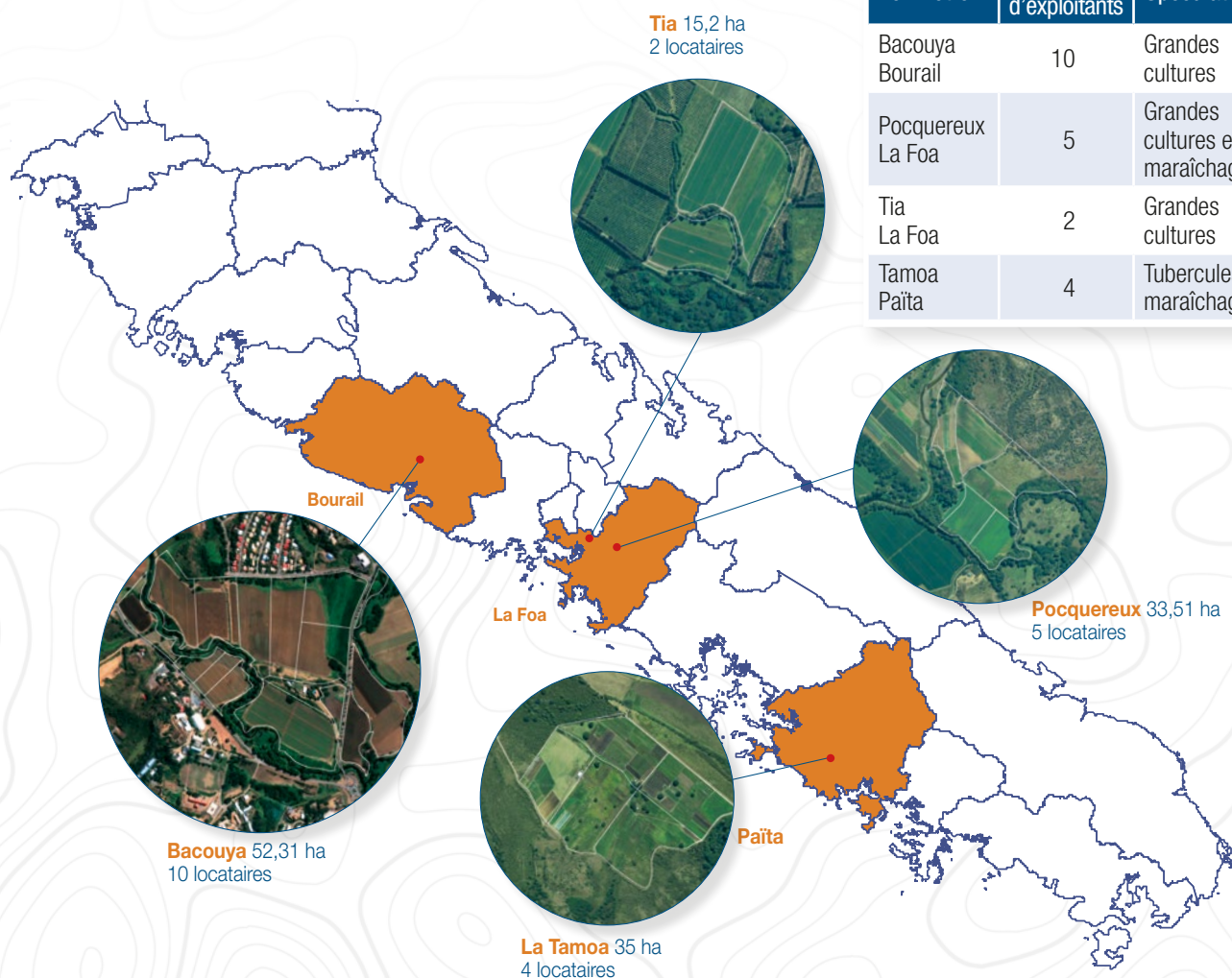


**136** hectares  
de surface



**21** exploitants  
concernés

| Périmètre            | Nbre d'exploitants | Spéculations                   |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|
| Bacouya<br>Bourail   | 10                 | Grandes cultures               |
| Pocquereux<br>La Foa | 5                  | Grandes cultures et maraîchage |
| Tia<br>La Foa        | 2                  | Grandes cultures               |
| Tamoa<br>Païta       | 4                  | Tubercules, maraîchage         |







*Périmètre locatif de la Tamoá.*



# LES ACTIONS DE SÉCURISATION FONCIÈRE ET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL

**La sécurisation foncière est une condition indispensable à la pérennité des aménagements et des activités économiques. Cette action contribue à répondre aux objectifs qualitatifs de la réforme foncière, dans sa phase post-attribution. Elle se traduit par un appui de proximité aux GDPL et aux propriétaires de terres coutumières dans leurs problématiques d'installation et d'organisation interne, ainsi que dans l'accompagnement des processus destinés à transcrire les droits fonciers sur terres coutumières, lorsque les propriétaires en font la demande. Cette action se traduit par deux axes complémentaires :**

- **l'appui à la rédaction de baux, d'actes de mise à disposition coutumière ou de partages coutumiers ;**
- **la délimitation des parcelles affectées aux bénéficiaires de ces actes.**

## L'APPUI À L'ORGANISATION INTERNE DES GDPL

En 2021, 113 GDPL fonciers de la Grande Terre ont été contactés lors d'échanges privilégiés. Il s'est agi d'aborder avec eux la question du renouvellement des membres au sein de la structure et de les accompagner dans cette démarche. Une attention particulière a été portée en 2021 sur les GDPL au sein desquels plusieurs membres étaient décédés. Des courriers de sensibilisation au renouvellement ont été envoyés à ces GDPL et 60 groupements ont été contactés pour aborder le sujet et être informés des enjeux.

## MISES À DISPOSITION DE TERRES COUTUMIÈRES

L'agence accompagne les propriétaires coutumiers après l'attribution, dans leurs réflexions en matière d'installation ou d'exploitation de leurs terres, notamment par des mises à disposition. Ces démarches sont en grande majorité situées en province Nord. 14 démarches de location ont été accompagnées, notamment dans le cadre de demandes de financement auprès de la DDE-E. Sur la côte Est, la plupart des 10 démarches accompagnées étaient orientées vers les productions maraîchères et vivrières. On notera un projet de centre de dépôt communal de déchets, du reboisement ou encore un projet avicole. À l'ouest, l'ADRAF a intensifié son accompagnement d'un GDPL à Pouembout, qui a vu la mise en location de 490 ha auprès de 13 locataires. Parmi les 3 autres démarches, il s'est agi principalement de baux d'élevage ou de conversion de baux à construire passés dans les années 1990 en actes coutumiers, ou encore d'un appui à Arbofruits pour la mise en place de locations types.

On constate depuis quelques années des difficultés à satisfaire les demandes en location pour différentes raisons. La principale est le choix des membres du GDPL de se recentrer sur les besoins internes au GDPL. Viennent ensuite les expériences infructueuses du passé qui incitent à ne pas renouveler l'expérience : les investisseurs qui ne travaillent pas les terrains et se contentent de chasser ou les difficultés de gestion de l'argent des loyers lorsqu'il n'est pas possible de le réinvestir dans un projet collectif. Ces demandes rentrent également ces dernières années, en concurrence avec le développement de la filière photovoltaïque qui vise parfois les mêmes espaces et offre des perspectives économiques plus attractives.



## LA MISE EN RELATION DES DEMANDEURS DE TERRE

En 2021, on assiste sur la province Sud à une augmentation du nombre de demandeurs de terre pour des projets de reconversion à l'agriculture. L'agence a orienté 15 demandeurs de fonciers durant l'année.

Toutes les demandes portaient sur des projets de production végétale (maraîchage, tubercules, cultures vivrières, vanilleraie) ou animale (élevages apicole, bovin, équin, ovin, caprin et avicole) visant en majorité une installation. Deux demandes concernent également la mise en place d'une activité touristique (gîte, ferme pédagogique, randonnées équestres).

La moitié des demandes portaient sur des superficies inférieures à 10 ha, essentiellement à destination de maraîchage. Deux demandes concernent

des superficies comprises entre 15 et 30 ha et 5 demandes concernent des superficies comprises entre 50 et 200 ha. La côte Ouest de la province Sud reste toujours la plus recherchée (12 demandes sur 15) en raison de sa proximité avec le marché de consommation.

Ces démarches ont permis la mise en contact de 8 demandeurs avec des GDPL. Pour l'un des demandeurs, la mise en contact avec un GDPL de Thio a abouti à une mise à disposition d'environ 20 ares, suivie d'une mise en culture rapide. Cette mise à disposition devrait être appelée à s'étendre.

Pour les 7 autres demandeurs, le manque de terrains disponibles sur la zone demandée n'a pas pu aboutir à des mises en contact avec des GDPL.

## UNE RECHERCHE CIBLÉE DE FONCIER AGRICOLE SUR LES GDPL DE LA PROVINCE SUD

Les demandes de terres étant majoritairement situées sur la côte Ouest de la province Sud, l'agence a décidé d'y mener une action de sensibilisation ciblée sur certains GDPL à potentiel agricole.

Une quinzaine de GDPL a été sélectionnée sur la base du potentiel agricole de leur foncier, de la superficie disponible connue et de leurs modalités d'organisation interne.

Sept GDPL ont fait savoir à l'ADRAF qu'ils étaient disposés à mettre en location une partie de leur foncier à des personnes extérieures au GDPL. Parmi eux, 2 GDPL connaissant des difficultés internes n'ont pas pu poursuivre la démarche. Des visites de terrain et un accompagnement spécifique des GDPL pour définir et délimiter les parcelles à louer par l'intervention du géomètre de l'agence devaient être mis en œuvre. En raison de la crise sanitaire de septembre, seulement 2 interventions ont pu être réalisées et les autres reportées à 2022.



*Le GDPL Kovire, à Thio, loue des parcelles agricoles.*

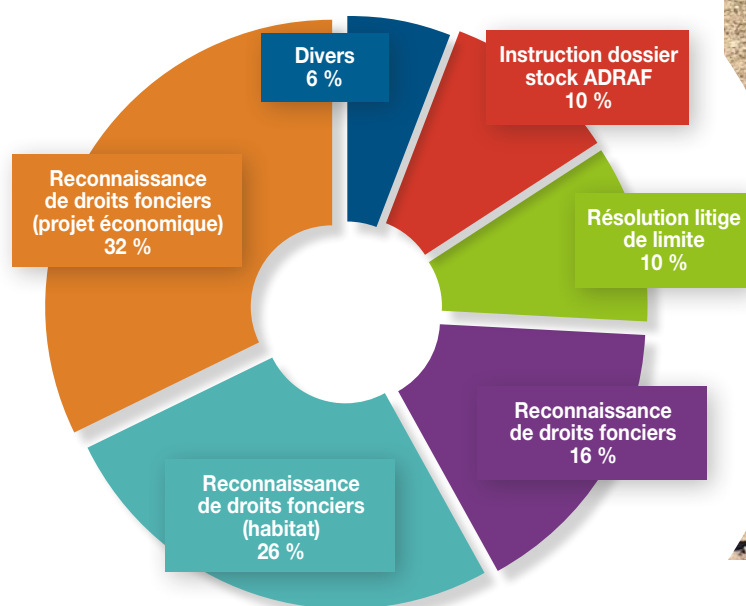
## LES INTERVENTIONS TOPOGRAPHIQUES ET LES PLANS D'ACTES

La brigade topographique de l'agence est composée d'un technicien géomètre supervisé par un ingénieur géomètre. Elle est appuyée par les techniciens fonciers des circonscriptions. En 2021, elle a réalisé 31 délimitations de parcelles réparties sur 10 communes.

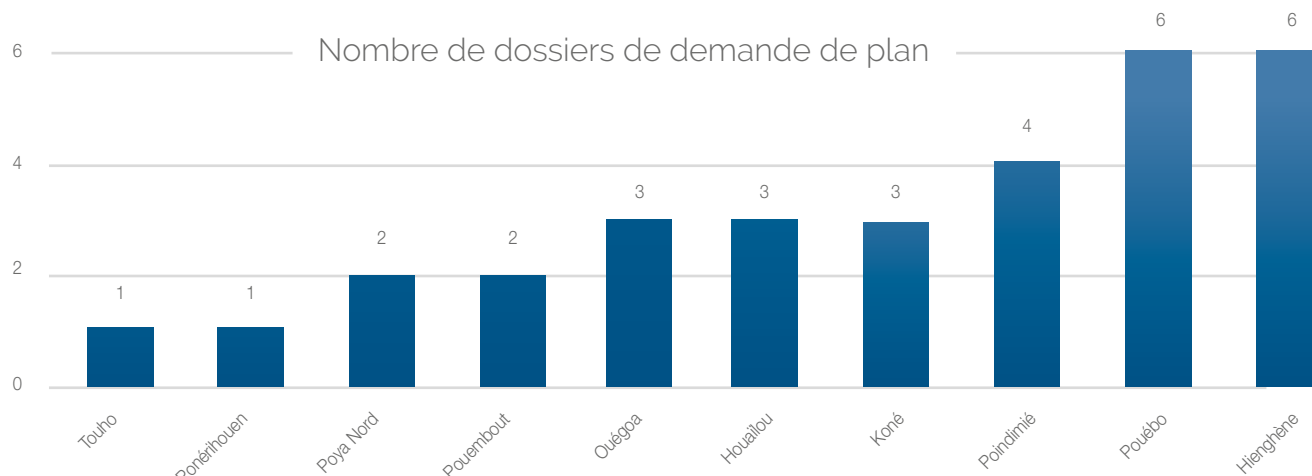
Les interventions portent en majorité sur la reconnaissance de droits fonciers en vue d'autoriser la construction d'un logement ou la réalisation d'un projet économique validé par acte coutumier.

En 2021, la brigade est davantage intervenue, par rapport aux années précédentes, pour des litiges de limites sur terres coutumières.

Motivation de la demande de plan



Le géomètre en intervention sur le terrain.





# L'EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

**Cette action vise à mettre à profit l'expertise de l'agence en matière foncière, auprès des collectivités, de leurs opérateurs, des institutions et autorités coutumières, mais également des porteurs de projet ou du public. Elle inclut la réalisation d'études spécifiques.**

Pour cette action sont particulièrement mobilisées les compétences des agents des circonscriptions et celles du bureau prospective et développement.

L'agence a apporté sa contribution sur diverses problématiques foncières dans un certain nombre de démarches, notamment :

- le projet Reconquérir la biodiversité terrestre par la mise en valeur des terres coutumières sur trois tribus de la commune de Touho, lancé par la province Nord en 2020 avec un co-financement de l'Office français de la biodiversité ;
- NC Éco, en participant à des ateliers sur l'entrepreneuriat sur terres coutumières et apportant son expertise sur le rôle des GDPL ;
- les plans d'urbanisme en cours de révision (Bourail, Boulouparis, Dumbéa, La Foa) ou d'élaboration (Païta).

L'agence est sollicitée par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie afin d'émettre un avis sur les demandes de locations, de cessions ou de mise à disposition de terrains du domaine. L'agence apporte son analyse du contexte foncier dans lequel s'inscrit la demande. En 2021, elle a formulé 20 avis portant sur près de 17 000 ha de terrains dépendant du domaine de la Nouvelle-Calédonie, sollicités pour cession ou location.



*Visite de terrain  
des actions  
réalisées à la  
tribu de Tiwaé  
lors du COPIL*

## PROJET PILOTE « PA MULIP DIÉLI MWÖ »

Ce projet pilote intitulé « Pa Mulip Diéli Mwö » vise à valoriser les espaces de savane de 3 tribus sur la commune de Touho. Cette formation végétale allie intérêt écologique, au regard de son potentiel de gain de biodiversité et intérêt culturel et économique pour les populations locales. L'animation ciblée permet d'établir avec les populations locales un diagnostic environnemental, de recenser les usages sur ces espaces et de réaliser des actions concrètes en matière de reforestation, de régulation des ongulés et de techniques sylvicoles. L'agence a participé à un comité de pilotage. Les autres réunions ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire.

## NC ÉCO

Les chambres consulaires (CCI, CMA, CANC) et les syndicats professionnels (MEDEF, CPME, U2P, NC Clusters) se sont

réunis sous la bannière NC ÉCO pour proposer un modèle économique et social partagé et pérenne de la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2050. Un large travail de concertation a abouti à la rédaction d'un plan d'action pour transformer le modèle économique actuel.



# FOCUS : LES STATISTIQUES FONCIÈRES

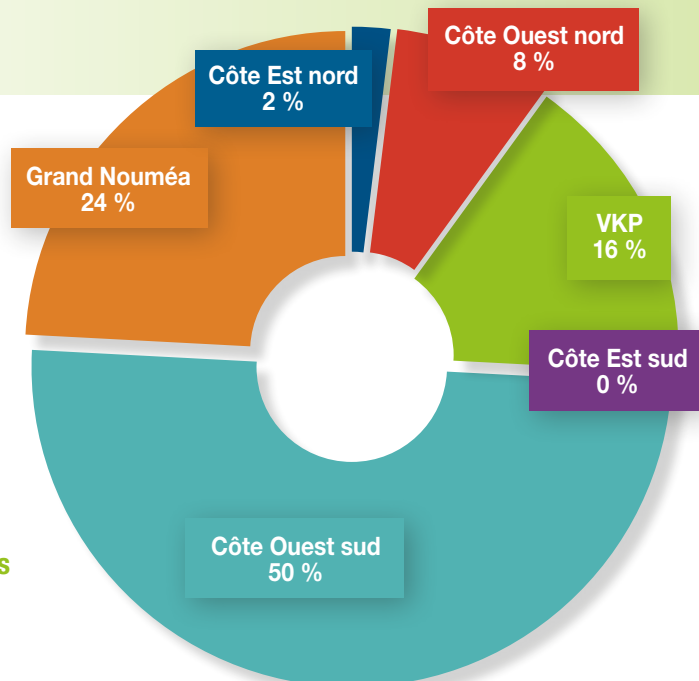
## LE MARCHÉ FONCIER RURAL EN 2021

Les données concernant le marché foncier rural proviennent de l'analyse des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les notaires. Étant issues d'intentions de vente et non des ventes actées, ces données permettent uniquement d'observer des tendances et ne constituent pas une photographie exacte du marché. Pour une meilleure représentativité de celui-ci, seules les mutations portant sur des terrains de plus de 5 hectares ont été conservées.

2021 a connu une nette diminution des intentions de vente toutes superficies confondues (- 28 %) qui a également touché les terrains de plus de 5 ha. On en dénombre 76 en 2021 contre 93 en 2020. Le sud-ouest, incluant le Grand Nouméa, concentre 75 % du marché.

D'année en année, les transactions portent sur des terrains de tailles de plus en plus réduites. En 2021, sur les 76 DIA supérieures à 5 hectares, la superficie médiane est de 15 hectares. Seules 20 % portent sur des superficies supérieures à 50 hectares.

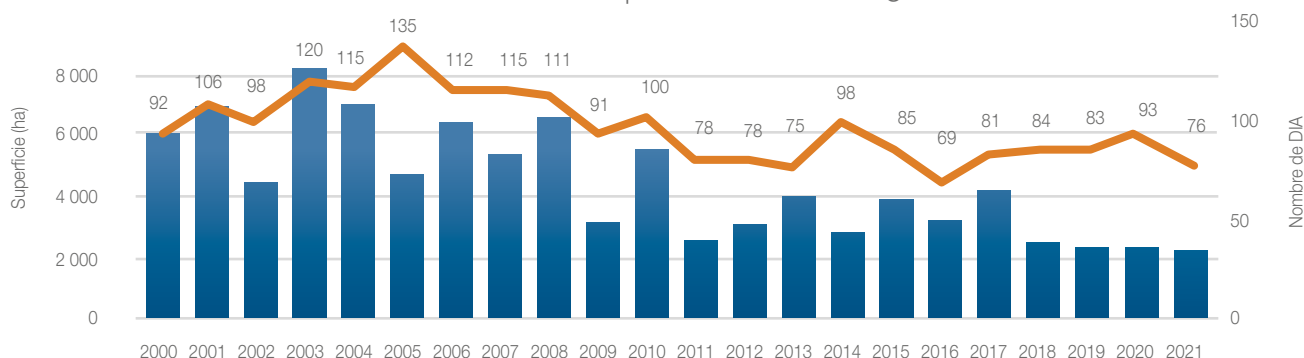
Intentions de ventes :  
répartition par secteur  
géographique



Concernant le niveau des prix, on note un infléchissement qu'il faut analyser avec prudence compte tenu de la taille réduite de l'échantillon retenu pour observer l'évolution des prix. Les prix situés entre 500 000 et 2 MF l'hectare tendent à asseoir leur prédominance. Les niveaux inférieurs à 200 000 F/ha qui ont disparu de l'échantillon, en raison de la méthode d'écrêtage de 10 %, se rencontrent de façon très marginale et principalement dans les communes du Nord comme Ouégoa ou Poum.

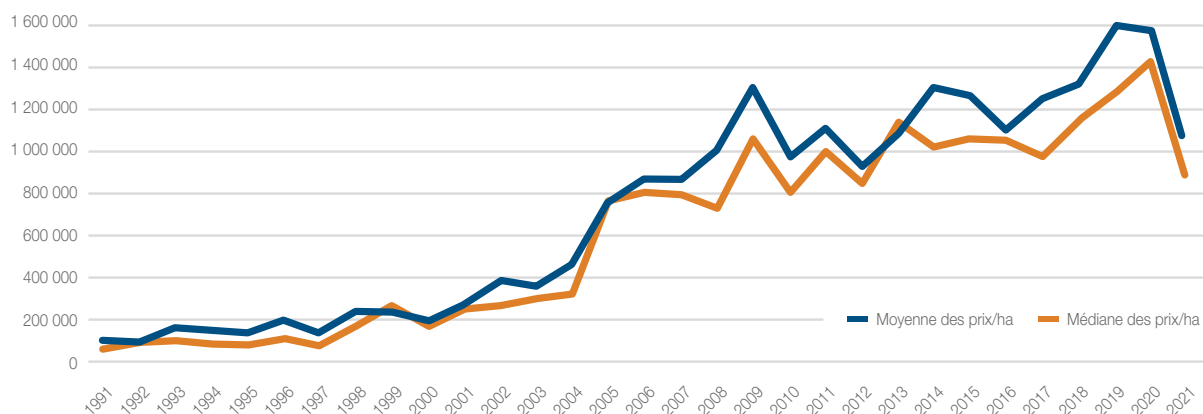
## LE MARCHÉ FONCIER RURAL DEPUIS 1991

Nombre et superficie des DIA > 5 ha

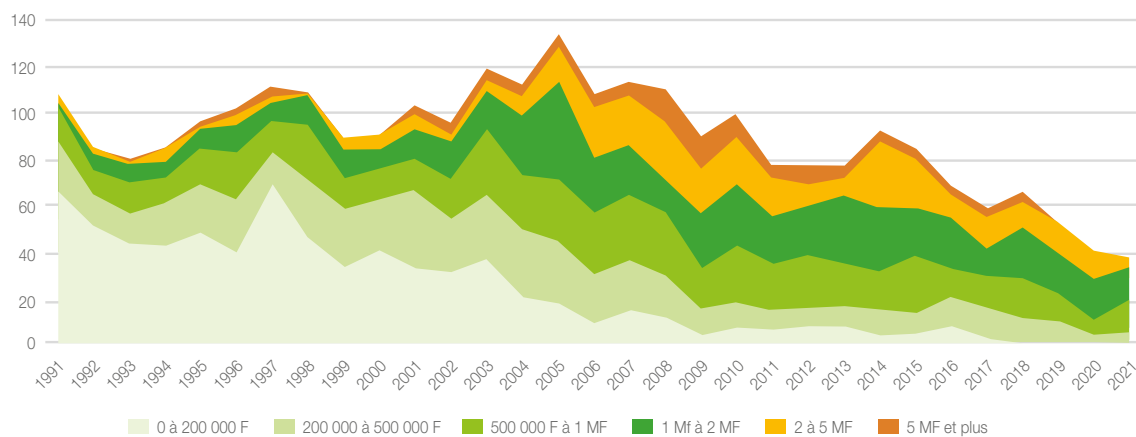




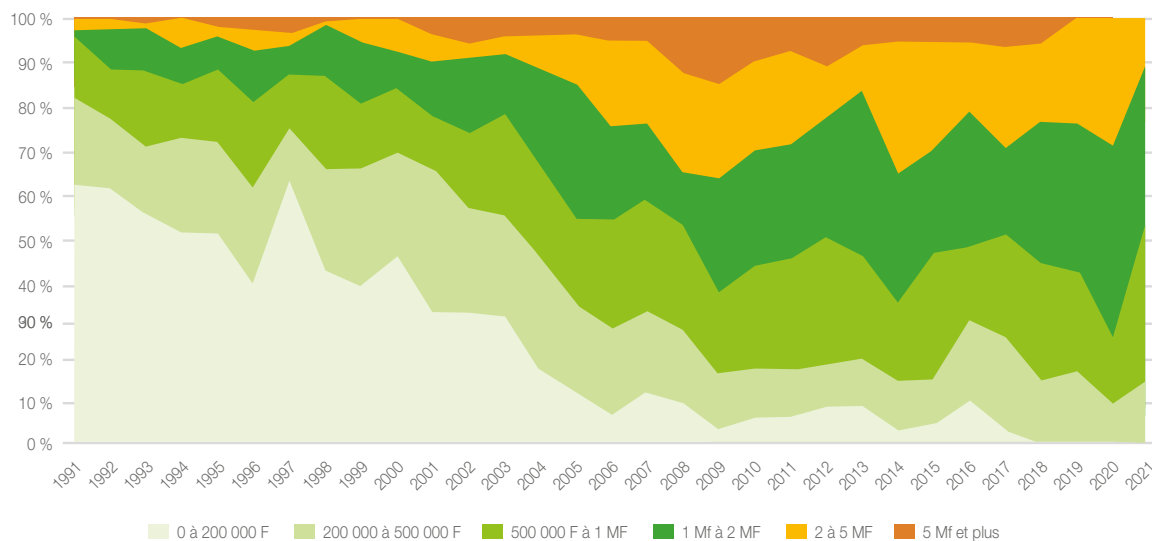
### Prix moyens et médians par hectare et par année



### Répartition en nombre



### Répartition en pourcentage



# LES FINANCES ET L'ORGANISATION

## LE BILAN FINANCIER

**L'exercice 2021 a été clôturé en dépenses à 203 millions de F CFP (1,7 million d'euros), hors stock foncier, avec un résultat excédentaire de 30 millions de F CFP.**

Cet excédent s'explique notamment par :

- des périodes d'activités ralenties suite à l'environnement sanitaire, économique et politique en Nouvelle-Calédonie (épidémie de Covid-19, référendum, etc.) ;
- la fermeture des locaux de l'antenne de La Foa le 30 juin 2021 permettant la mutualisation des moyens humains et matériels au niveau du siège ;
- une gestion maîtrisée des dépenses ;
- une consommation moindre du budget dédié aux acquisitions foncières avec trois acquisitions foncières payantes actées pour un montant total de 12 250 001 de F CFP.

L'activité de l'ADRAF a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et notamment aux périodes de confinements stricts et adaptés affectant la tenue de nombreuses réunions (médiation, concertation, information, etc.) qui permettent l'instruction et le suivi des dossiers.

Ces différents impacts sur l'activité de l'ADRAF se sont notamment répercutés financièrement dans les dépenses de l'année.

| Dépenses                   | Prévues            | Réalisées          | Taux d'exécution |
|----------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Acquisition                | 67 270 000         | 15 539 868         | 23 %             |
| Aménagement                | 4 500 000          | 4 462 812          | 99 %             |
| IVD                        | 2 200 000          | 2 136 960          | 97 %             |
| Personnel                  | 155 550 000        | 137 148 720        | 88 %             |
| Frais généraux             | 42 710 500         | 26 104 368         | 61 %             |
| Investissement             | 12 805 000         | 9 573 048          | 75 %             |
| Dépréciation d'actifs      | 8 700 000          | 8 384 131          | 96 %             |
| <b>Total (hors stocks)</b> | <b>293 735 500</b> | <b>203 349 907</b> | <b>69 %</b>      |

## LES DÉPENSES

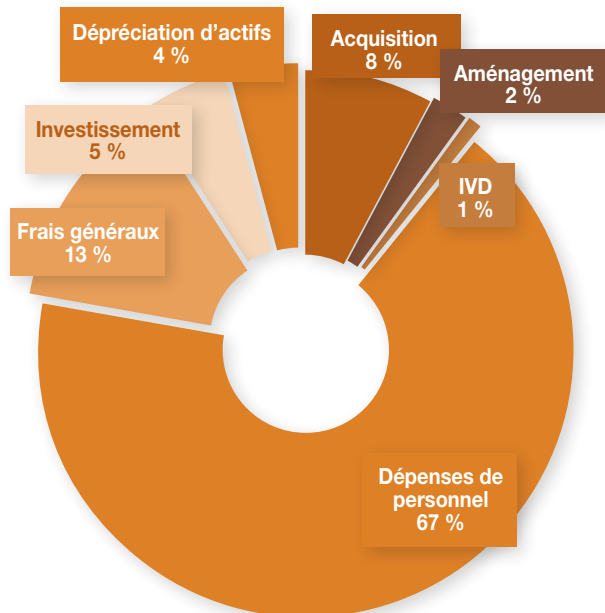
Les dépenses liées aux actions foncières intègrent :

- les dépenses d'acquisition (achat de terres, frais de géomètres, d'études, de notaires, publicité foncière, etc.). Ces dépenses comprennent l'achat de 3 terrains pour un montant d'acquisition foncière de 12,25 millions de F CFP ;
- les dépenses d'aménagement (travaux sur stock de l'ADRAF, etc.). Des travaux pour un montant de 4,46 millions de F CFP ont dû être effectués sur un terrain en stock. Il s'agit du réaménagement de la piste permettant l'accès au périmètre locatif de l'ADRAF ;
- et les dépenses liées aux indemnités viagères de départ (IVD). L'agence a versé aux quatre bénéficiaires les indemnités viagères de départs, en application de la convention de mandat entre la Nouvelle-Calédonie et l'ADRAF.

Les dépenses de personnel représentent 67 % des dépenses hors stock de l'ADRAF. L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses de personnel a été consommée à 88 %. Cela résulte principalement d'un poste mis en attente sur la circonscription Nord-Ouest, du congé sabbatique pris par un technicien de la circonscription Nord-Est en avril 2021, et de la fin



## Dépenses 2021



de contrat de deux agents sur la circonscription Sud à la suite de la fermeture des locaux situés à La Foa.

Les frais généraux correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'agence (électricité, eau, carburant, fournitures administratives, frais de déplacement, charges locatives, etc.). Le budget alloué à ces dépenses a été consommé à 61 %. Ce taux d'exécution s'explique par le fait que l'activité de l'ADRAF a été fortement impactée par les événements sanitaires. La mise en télétravail d'une partie des agents de l'ADRAF pendant les périodes de confinement (stricts, adaptés et allégés) a limité certaines dépenses de fonctionnement. De plus, la fermeture au 30 juin 2021 des locaux situés à La Foa, dont l'ADRAF était locataire, a permis également la réduction des dépenses prévues pour le fonctionnement des locaux, initialement budgétisées jusqu'en fin d'année.

Le budget prévu pour l'investissement a été consommé à 75 % pour un montant de 9,57 millions de F CFP. Les dépenses liées à l'investissement représentent 5 % des dépenses de l'ADRAF en 2021. Ces dépenses comprennent notamment :

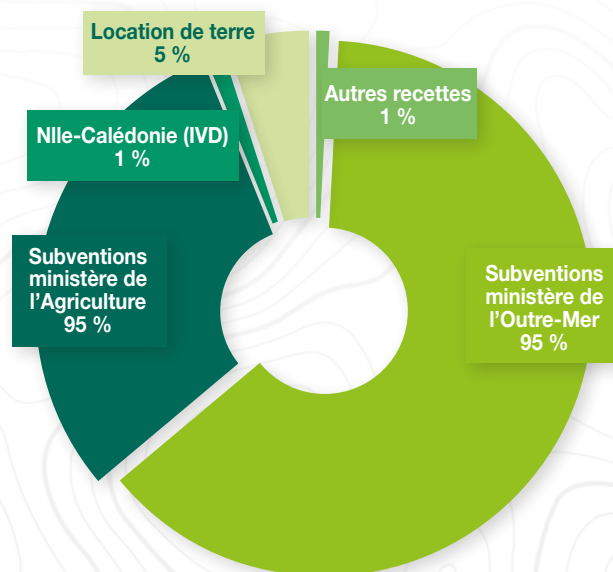
- les travaux de rénovation sur les locaux situés à Poindimié. Ces travaux pour un montant de 5,59 millions de F CFP ont été réalisés en collaboration avec le service technique d'assistance aux communes (STAC) de la subdivision administrative nord ;
- l'acquisition d'un véhicule de service pour la circonscription Nord-Ouest.

## LES RECETTES

Le montant total des recettes reçues dépasse légèrement le montant des recettes prévisionnelles inscrit dans l'EPRD 2021. Cela provient plus particulièrement de la subvention du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dont le montant reçu pour 71,59 millions de F CFP est supérieur au montant inscrit à l'EPRD 2021 (52,27 millions de F CFP). Toutefois, il est à noter que ce montant de 71,59 millions de F CFP provenant de ce ministère est le même que celui de la subvention reçue en 2020. Par ailleurs, la subvention reçue du ministère des Outre-mer est inférieure de 14,2 MF à celle attendue et inscrite à l'EPRD. Les subventions provenant de l'État (ministère des Outre-mer et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) représentent 93 % des recettes de l'ADRAF.

En matière de recettes propres, les locations de terres représentent 5 % des recettes de l'ADRAF. La subvention de la Nouvelle-Calédonie, entièrement reversée aux bénéficiaires des indemnités viagères de départ, représente 1 % des recettes.

## Recettes 2021



| Recette                    | Prévues            | Réalisées          | Taux d'exécution |
|----------------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Min. Outre-Mer             | 161 095 500        | 146 868 462        | 91 %             |
| Min. Agri.                 | 57 279 216         | 71 599 045         | 125 %            |
| Nlle-Calédonie (IVD)       | 2 200 000          | 2 136 960          | 97 %             |
| Prestations (études)       | 0                  | 0                  |                  |
| Location de terres         | 11 137 650         | 11 147 650         | 100 %            |
| Autres recettes            | 400 000            | 2 474 624          | 619 %            |
| <b>Total (hors stocks)</b> | <b>232 112 366</b> | <b>234 226 741</b> | <b>101 %</b>     |

## L'ORGANISATION

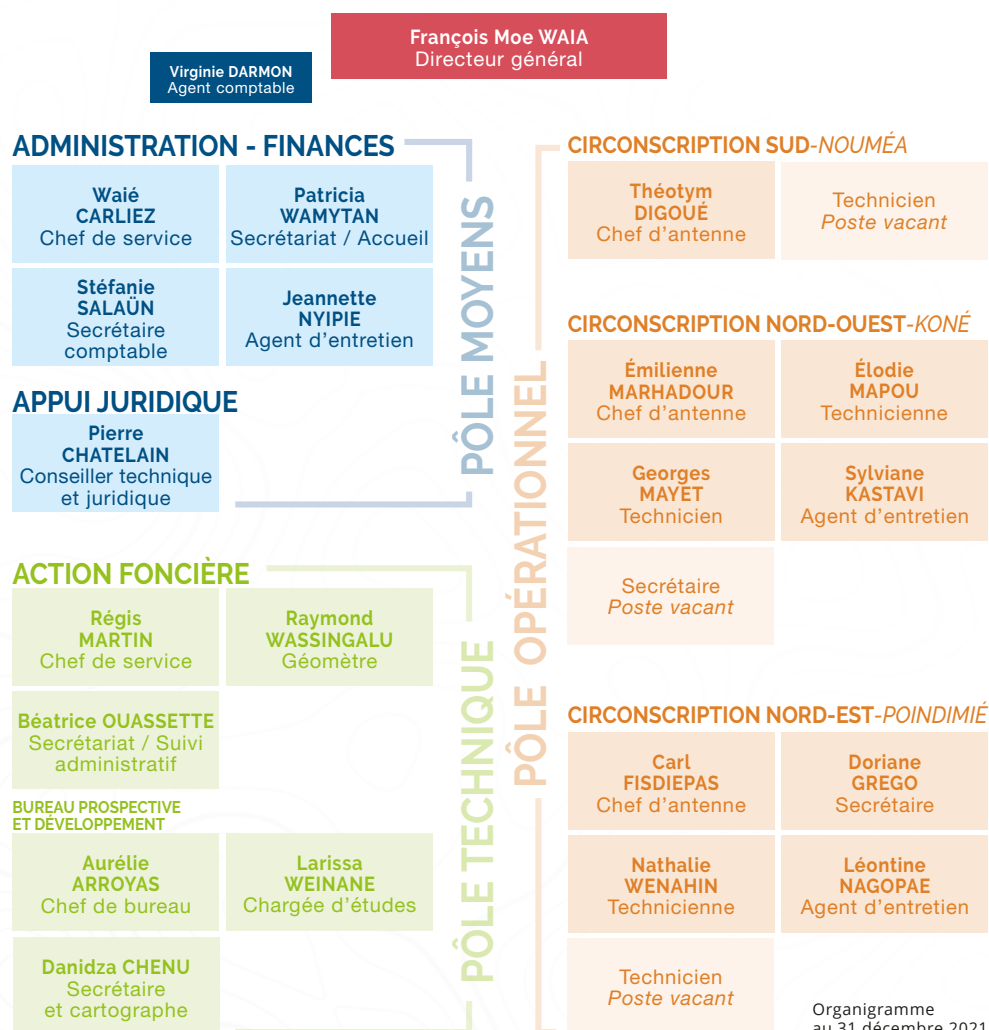
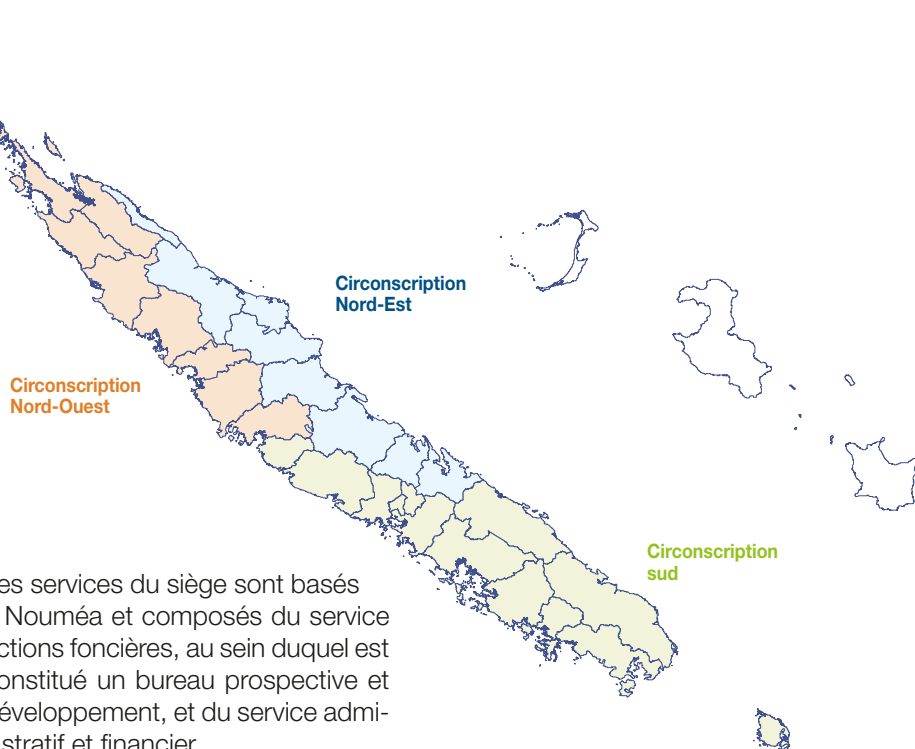
En 2021, une nouvelle organisation a été mise en place, avec 3 circonscriptions d'intervention territoriale :

- la circonscription Sud a quitté La Foa pour rejoindre le siège à Nouméa, couvre les communes de la province Sud (hormis Poya Sud) ;
- la circonscription Nord-Est, dont le siège est l'antenne de Poindimié, couvre les communes de la province Nord situées à l'est, allant de Canala à Pouébo ;
- la circonscription Nord-Ouest, dont le siège est l'antenne de Koné, couvre les communes de la province Nord situées à l'ouest, allant de Poya à Ouégoa et Bélep.

Les services du siège sont basés à Nouméa et composés du service actions foncières, au sein duquel est constitué un bureau prospective et développement, et du service administratif et financier.

Un conseiller technique et juridique occupe une fonction transversale au niveau de la direction et de ses services.

Un agent comptable est en adjonction de service auprès de l'ADRAF à raison d'une demi-journée par semaine.



Organigramme  
au 31 décembre 2021



## LES RESSOURCES HUMAINES

**Au 31 décembre 2021, l'ADRAF comptait 22 agents tous statuts confondus, correspondant à 20 équivalents temps plein (ETP) avec un poste de secrétaire resté vacant toute l'année et un agent comptable en adjonction de service à raison de 0,1 ETP.**

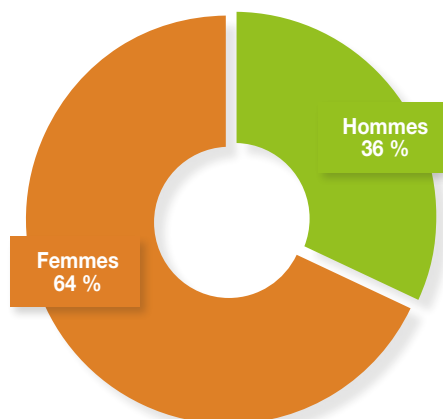
Le personnel était réparti entre 15 contractuels et 7 fonctionnaires.

Le technicien au sein de la circonscription Nord-Est a pris un congé sabbatique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

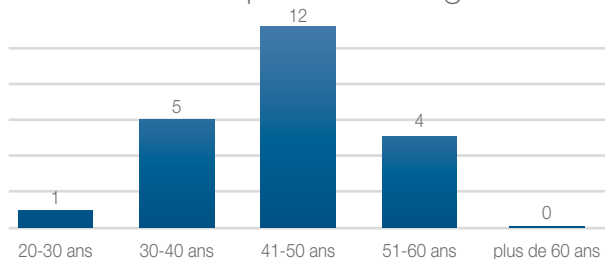
Le poste de secrétaire de la circonscription Nord-Ouest est resté vacant pendant l'année 2021 compte tenu des périodes liées aux événements sanitaires et économiques.

À la suite de la fermeture des locaux situés à La Foa et du déménagement de la circonscription dans les locaux du siège à Nouméa, les postes de secrétaire et d'agent d'entretien ont été fermés.

Répartition hommes/femmes



Effectif par classe d'âge



Répartition par statut

| Statut            | Effectif | ETP |
|-------------------|----------|-----|
| Contractuels      | 15       | 13  |
| Fonctionnaires NC | 7        | 7   |
| Total             | 22       | 20  |





# ANNEXES

## ANNEXE 1 : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

### PRÉSIDENT

Patrice FAURE  
*Haut-commissaire de la République  
en Nouvelle-Calédonie*

### ÉTAT

Annick BAILLE  
*Commissaire déléguée de la République  
pour la province Nord*

Grégory LECRU  
*Commissaire délégué de la République  
pour la province Sud*

Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT  
*Directeur de l'Agriculture, de la Forêt  
et de l'Environnement*

### NOUVELLE-CALÉDONIE

Ithupane TIEOUE  
*Élu du congrès de la Nouvelle-Calédonie*

Lionnel BRINON  
*Élu du congrès de la Nouvelle-Calédonie*

Nicolas METZDORF  
*Élu du congrès de la Nouvelle-Calédonie*

### SÉNAT COUTUMIER

Mahe GOWE,  
*Membre du sénat coutumier*

Hyppolite SINEWAMI,  
*Membre du sénat coutumier*

Mizael POAPIDAWA,  
*Membre du sénat coutumier*

### PROVINCES

Sylvain PABOUTY  
*Élu de l'assemblée de la province Sud*

Victor TUTUGORO  
*Élu de l'assemblée de la province Nord*

Mathias WANEUX  
*Élu de l'assemblée de la province  
des Îles Loyauté*

### ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

André GOPOEA  
Daniel GUÉPY  
Guy MONVOISIN

### MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES

Isabelle RICHARD  
*Commissaire du Gouvernement*

Yves-Marie GODEFROY  
*Contrôleur général économique et financier*

Virginie DARMON  
*Agent comptable*

François Moe WAIA  
*Directeur général*



## ANNEXE 2 : LES COMITÉS DE PROVINCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

### Comité de province Nord

#### PRÉSIDENT

Victor TUTUGORO

#### COMMISSAIRE DÉLÉGUÉE DE LA RÉPUBLIQUE

Annick BAILLE

#### PROVINCE NORD

Daniel GOA  
Wilfrid WEISS

#### AIRES COUTUMIÈRES

Réia MOIMBURU – *Aire Ajië Arhö*  
Roger THEVEDIN – *Aire Xârâcùù*  
Vacant – *Aire Hoot Ma Whaap*  
Vacant – *Aire Païci Camuki*

#### MAIRIES

Barnabé PEBOU-HAMENE – *AMNC*  
Alcide PONGA – *AFM*

#### PROFESSION AGRICOLE

André GOPOEA  
Guy MONVOISIN

#### SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN

#### MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD  
*Commissaire du Gouvernement*

Yves-Marie GODEFROY  
*Contrôleur général économique et financier*

Nathaniel CORNUET  
*Directeur DDE-E – Province Nord*

Virginie DARMON  
*Agent comptable*

François Moe WAIA  
*Directeur général*

### Comité de province Sud

#### PRÉSIDENT

Sylvain PABOUTY

#### COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Grégory LECRU

#### PROVINCE SUD

Lionnel BRINON  
Inès KOUATHE

#### AIRES COUTUMIÈRES

Adrien DIROUA – *Aire Ajië Aro*  
Roger THEVEDIN – *Aire Xârâcùù*  
Vacant – *Aire Djubéa-Kapone*

#### MAIRIES

Jean-Patrick TOURA – *AMNC*  
Patrick ROBELIN – *AFM*

#### PROFESSION AGRICOLE

Vacant  
Vacant

#### SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN

#### MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD  
*Commissaire du Gouvernement*

Yves-Marie GODEFROY  
*Contrôleur général économique et financier*

Nicolas PEBAY  
*Directeur DDDT – Province Sud*

Virginie DARMON  
*Agent comptable*

François Moe WAIA  
*Directeur général*

### **SIÈGE NOUMÉA**

1, rue de la Somme  
BP 4228 - 98847 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 86 00  
adraf@adraf.nc

### **CIRCONSCRIPTION SUD NOUMÉA**

1, rue de la Somme  
BP 4228 - 98847 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 86 00  
antennelafoa@adraf.nc

### **CIRCONSCRIPTION NORD-OUEST KONÉ**

BP 48 - 98860 Koné  
Tél. : (687) 47 76 00  
antennekone@adraf.nc

### **CIRCONSCRIPTION NORD-EST POINDIMIÉ**

BP 150 - 98822 Poindimié  
Tél. : (687) 42 66 00  
antennepoindimie@adraf.nc

**adraf.nc**



Agence de Développement Rural  
et d'Aménagement Foncier